



Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID : 068-216802082-20250204-2025\_DELIB\_08-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MICHELBACH-LE-HAUT**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	12

Séance du: Mardi 04 février 2025

L'an Deux mille vingt cinq

et le 04.02.2025

à 19H00

Date de la convocation
27 janvier 2025

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André WOLGENSINGER, Maire

Date d'affichage
07 FEV. 2025

Présents : L'ensemble des conseillers sauf Messieurs KLEIN Yannick, LENTZ Gilles et MUNCH Laurent.

Mr David HERNANDEZ A été élu secrétaire de séance

08\_2025

**OBJET : SAINT -LOUIS AGGLOMÉRATION : Renouvellement de prestations de services pour la viabilité hivernale de la déchetterie**

Dans le cadre de sa compétence « collecte des ordures ménagères et gestion des déchetteries sur l'ensemble de l'agglomération », Saint Louis Agglomération (SLA) est chargée d'assurer la gestion et l'entretien des déchetteries sur l'ensemble du territoire qui lui ont été transférées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

SLA n'ayant ni les moyens matériels et ni les moyens humains d'assurer la viabilité hivernale sur le site de la déchetterie de Michelbach-le-haut, en cas de conditions climatiques le nécessitant, SLA propose à la commune d'assurer cette viabilité hivernale, afin d'assurer la continuité du service public.

Un titre sera transmis à SLA accompagné d'un relevé d'heures à la fin de chaque période hivernale.

Les tarifs appliqués seront les suivants :

Prestations	Unité	Tarifs pratiqués
Chauffeur et Agent de maîtrise	Heure	18,63 €
Camion Porte-caisson Tracteur avec équipement (Lame et saleuse)		64,13 €
Fourniture de sel de déneigement	Tonne	105 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le renouvellement de la « convention de prestations de services pour la viabilité hivernale de la déchetterie de Michelbach-le-haut », ci jointe valable du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 mars 2030
- **Autorise** Mr le Maire à signer la convention avec Saint-Louis Agglomération
- **Autorise Mr le Maire** à prendre et à signer tout acte et document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération
- Charge Mr le Maire d'inscrire les sommes au budget communal 2025 et suivants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal le

André WOLGENSINGER



David HERNANDEZ  
Secrétaire de séance

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission au représentant de l'Etat le **07 FEV, 2025**
- de la publication à compter du **07 FEV, 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID : 068-216802082-20250204-2025\_DELIB\_08-DE